

Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Qu'est-ce que le RNU?

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme. Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc... (cf. articles R. 111-1 à R. 111-27 du code de l'urbanisme).

L'application du RNU a deux conséquences majeures :

- ➤ L'application de la règle de constructibilité limitée -article L. 111-1-2 du code de l'urbanisme . Son but est d'éviter la réalisation d'un habitat dispersé (« mitage des campagnes ») et un développement des petits bourgs et hameaux en « tache d'huile ». La règle de la constructibilité limitée
- La soumission des décisions d'urbanisme (permis de Construire, déclaration préalable) au Préfet. Ce dernier statue au nom de l'Etat.